

SECRETARIAT GENERAL

## DÉCISION CODEP-SGE-2017-000315 du 9 janvier 2017

### relative à la désignation de quatre inspecteurs de la radioprotection

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses L. 1333-17, L. 1333-19, L. 1421-1 et L. 1421-3, L. 1337-1-1, R. 1333-100 à R. 1333-108 et R. 1337-11 à R. 13337-14 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2016-DC-0540 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de pouvoir au président pour prendre certaines décisions, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Sur la proposition du directeur général,

**Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire dont les noms figurent en annexe de la présente décision sont désignés en qualité d'inspecteur de la radioprotection pour procéder au contrôle de l'application du chapitre III du titre III du livre III de la première partie du code de la santé publique et des mesures de radioprotection prévues par les articles L. 4451-1 et L. 4451-2 du code du travail, ainsi que des règlements pris pour leur application dans les conditions fixées par les articles L. 1333-19 et L. 1421-1 et L. 1421-3 du code de la santé publique.

Leur compétence s'étend à l'ensemble du territoire national pour le domaine spécifié dans cette annexe.

## **Article 2**

Les inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues à l'article L. 1337-1-1 du code de la santé publique dans les conditions prévues par cet article.

## **Article 3**

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 9 janvier 2017

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET

## ANNEXE

DÉCISION CODEP-SGE-2017-000315 du 9 janvier 2017

relative à la désignation de quatre inspecteurs de la radioprotection

### Liste des quatre inspecteurs de la radioprotection

| Nom – Prénom          | Qualification                       |                                     |                                     |
|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
|                       | Milieu industriel                   | Milieu médical                      | Autres domaines                     |
| M. BARAER Brice       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| M. FOURCHE Benoît     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mme FOURNIER Mathilde | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| M. RICHARD Olivier    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |